



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Conseil national des politiques de lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

Évoluer

S'engager

S'adapter

# CNLE

Conseil nationale des politiques de lutte  
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

2020

2023



# Rapport d'activité 2020-2023 du CNLE

---

# Avant-propos

**Évoluer, S’engager, S’adapter** : Ce triptyque traduit la volonté du CNLE de se mobiliser, par ses propositions et travaux, pour faire de la lutte contre la pauvreté, un sujet central dans les politiques de solidarité. Ces trois éléments structurent ce premier rapport d’activité au travers d’une rétrospective des activités du CNLE, pour la période 2020-2023.

Ces trois années de mandature se sont déroulées dans un contexte marqué par une série de crises : crise sanitaire dûe à la covid-19, crise géopolitique avec le déclenchement de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur la France avec la crise de l’énergie ou encore l’inflation, les débats sur le pouvoir d’achat, et enfin le dérèglement climatique.

La question de la prévention et de la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale sont des enjeux essentiels pour accompagner nos concitoyens les plus vulnérables face à ces nouveaux défis et faire en sorte de les protéger d’une spirale de précarisation pour ceux qui sont en activité et pour les plus précaires, au risque d’un basculement dans la grande pauvreté.

Lutter contre la pauvreté, c’est lutter pour l’insertion sociale et professionnelle, mais aussi pour un accès à un logement décent, à des soins et à des services publics adaptés aux besoins de nos concitoyens... C’est tout le sens des travaux menés par le CNLE.

La crise sanitaire a agi comme un révélateur et un accélérateur de la pauvreté. Elle a entravé les sorties de la pauvreté et y a précipité des personnes qui en étaient proches, et a entraîné des arrivées inattendues dans la pauvreté.

Malgré l’action de l’État et des collectivités, la crise a souligné des fractures importantes qui étaient déjà à l’œuvre dans notre pays.

En trois ans, les travaux du Conseil auront été nombreux et auront utilement contribué à éclairer les pouvoirs publics au travers de nombreuses consultations et plusieurs avis et rapports, issus des **travaux nourris par des échanges et un croisement des savoirs entre experts, acteurs et personnes concernées, qui sont des atouts, pour le CNLE.**

Pendant cette mandature, le CNLE a dû également s’adapter à son nouveau format, issue de sa fusion avec l’Observatoire national de la pauvreté et de l’exclusion sociale (ONPES), transformé en un comité scientifique permanent du CNLE, ainsi qu’à la **modification de sa composition, qui porte à 50%, la représentation des personnes concernées par la pauvreté et la précarité**, au sein de l’instance.

Après cette période de transition, la nouvelle mandature qui s’ouvre sera l’occasion de renouveler nos pratiques, pour :

- **Évoluer**, en adaptant la démarche de la participation et les pratiques, au sein du CNLE.
- **S’engager**, en éclairant l’action publique sur des problématiques, peu ou mal connues.
- **S’adapter**, en faisant des propositions au plus proche des besoins des personnes dans les territoires.

C’est avec optimisme et volontarisme que nous abordons cette nouvelle mandature. Mais avant d’ouvrir cette séquence de démocratie participative, jetons un regard sur le travail accompli ces trois dernières années.

Un grand merci à tous les membres du CNLE et à tous les participants externes qui ont contribué aux travaux de l’instance et participé à mieux la faire connaître.

# Sommaire

I	Introduction.....	5
---	-------------------	---

II	Présentation du CNLE.....	7
----	---------------------------	---

	Qui sommes-nous ?.....	7
	Missions.....	8
	Composition.....	8
	Le conseil.....	8
	Le comité scientifique.....	9
	Le secrétariat général .....	9
	Organigramme du secrétariat général.....	11
	Communication.....	12
	Organisation du CNLE.....	13
	Représentation du CNLE à l'extérieur.....	14
	La « participation » au sein du CNLE.....	15

III	Activités du CNLE.....	19
-----	------------------------	----

	Réunions plénières.....	19
	Travaux.....	24
	Groupes de travail.....	24
	Organisation d'une veille sociale.....	25
	Publications.....	26
	Avis.....	29
	Les avis des groupes de travail du CNLE.....	30
	Les avis dans le cadre de contributions annuelles .....	34
	Rapports.....	36
	Les autres publications.....	39
	Contributions externes du CNLE.....	42
	Le CNLE en quelques chiffres.....	45
	Temps forts de la mandature.....	46

IV	Conclusion & perspectives .....	51
----	---------------------------------	----

# I - Introduction

Une nouvelle séquence s'ouvre pour le CNLE, avec l'installation d'une nouvelle mandature à partir de septembre 2023. L'occasion de revenir sur les travaux et chantiers de la mandature 2020-2023 et de mettre en perspective les enjeux liés à la participation des personnes concernées au sein du CNLE. Il s'agit également de questionner l'impact de nos travaux sur les politiques publiques, que ce soit en termes d'orientation ou de mise en œuvre. À ces deux enjeux s'ajoutent ceux de la valorisation de nos travaux et de la visibilité du CNLE.

La crise sanitaire de la Covid-19 a été pour le CNLE, comme pour l'ensemble de la société, une période difficile, notamment dans la poursuite d'activité. Néanmoins, malgré les difficultés liées au travail à distance, les membres du CNLE sont restés mobilisés, pour rédiger un avis avec 12 recommandations, remis au gouvernement, sur la question des personnes précaires pendant la crise sanitaire. Certaines de ces recommandations ont été suivies d'effets (automatisation de la demande du RSA, gratuité des produits d'hygiène intime...).

La période post-crise sanitaire a vu le lancement de nouveaux chantiers, avec l'installation de groupes de travail, sur : l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, l'égalité des chances ou encore le logement, qui ont fait l'objet de recommandations dans des avis publiés en 2022 ou dans un rapport publié en 2023, pour ce qui concerne l'impact de la participation des membres du collège des personnes pauvres et précaires du CNLE (5ème collège), qui représentent la moitié de l'instance, dans une démarche de « choc de la participation ».

D'autres travaux se poursuivent, notamment sur les sanctions aux bénéficiaires de minima sociaux et l'impact social de l'écologie.

Ce premier rapport d'activité est aussi l'occasion pour le CNLE, de partager sa vision sur ses missions et les défis à venir, notamment dans le domaine de l'évaluation qualitative de la pauvreté et des interrogations quant aux impacts sociaux des crises successives de ces dernières années (crise sociale avec le mouvement des « Gilets jaunes », crise sanitaire avec la Covid-19, crise écologique et ses différents impacts sur notre société...).

Pour aborder ces défis et leurs impacts sociaux sur les personnes les plus vulnérables, le CNLE doit s'adapter aux différentes évolutions de notre société en étant au plus proche et à l'écoute des besoins de la population, dans une approche plus territorialisée de ses travaux.

Cet objectif essentiel permettra au CNLE, non seulement, de « prendre le pouls » dans nos territoires, afin de mettre en lumière certaines problématiques difficilement identifiables au niveau national, mais également d'améliorer la pertinence de ses propositions auprès du gouvernement.

C'est dans cette perspective, que le CNLE priorisera ses grands chantiers et planifiera son programme de travail, pour la mandature 2023-2026.

Cette rétrospective balaie les activités du CNLE sous la mandature écoulée en pointant quelques moments forts, tout en ayant un œil sur les chantiers à venir, qui s'appuieront sur l'histoire et les évolutions du CNLE qui continue sa mue.

## II - PRÉSENTATION DU CNLE

**Évoluer**

*En adaptant la démarche de la participation et les pratiques, au sein du CNLE*

# II - Présentation du CNLE

## Qui sommes-nous ?

### Le CNLE est une instance



↳ **Représentative** : Composé des principaux décideurs et acteurs, institutionnels ou associatifs, impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

↳ **Consultative**, qui peut être saisie :

- Par la Première ministre | Sur les projets de textes législatifs ou réglementaires et sur les programmes d'action relatifs à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

- Par les membres du gouvernement | Sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui relèvent de leurs compétences : l'emploi, le logement, l'éducation, la formation, la santé, la culture...

Le conseil veille ainsi à une meilleure prise en compte des situations de pauvreté et des processus d'exclusion sociale dans l'ensemble des politiques publiques, non seulement sous l'angle de la réparation des conséquences de ces difficultés mais également sous l'angle de la prévention.

↳ Le CNLE **peut aussi s'autosaisir**, pour proposer aux pouvoirs publics les mesures qui lui paraissent pouvoir améliorer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il propose dans des avis, des mesures pour lutter contre la pauvreté.

Depuis décembre 2019 le CNLE a fusionné avec l'observatoire national de la pauvreté et l'exclusion sociale (ONPES) qui s'est transformé en un comité scientifique permanent. Il a pour mission de renforcer l'expertise du conseil.

Le CNLE est attentif à ce que les politiques de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté s'inscrivent bien dans une stratégie globale et transversale prenant en compte, tous les leviers d'action sur lesquels il convient d'agir pour garantir l'effectivité de l'accès de tous aux droits fondamentaux.

Son président est nommé par arrêté du Premier ministre.

- Prévus par la [loi](#) n° 88-1088 du 1er décembre 1988 relative au Revenu minimum d'insertion, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été constitué en mars 1993.

## Placé auprès du Premier ministre

Le CNLE est chargé :

- ✿ D'assister le Gouvernement de ses avis sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- ✿ D'assurer une concertation entre les pouvoirs publics et les associations, les partenaires sociaux, les organismes et personnes qualifiées agissant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et les personnes en situation de pauvreté ;
- ✿ De suivre annuellement l'évolution de la pauvreté, des inégalités et de l'exclusion sociale à partir d'indicateurs de suivi.

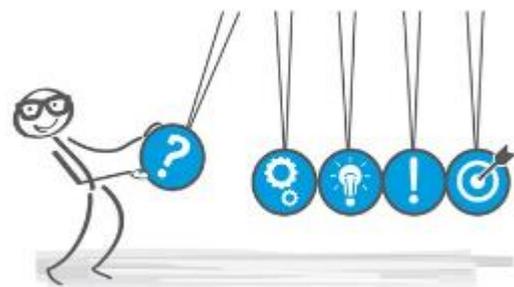
## Composition

Une instance dont la moitié des membres sont en situation de pauvreté ou de précarité, depuis le décret n° 2019-1077 du 22 octobre 2019.

### ► Le conseil

Il est composé d'un président et de membres, répartis en cinq collèges :

- Collège des élus et représentants de l'action sociale territoriale (8 membres)
- Collège des associations (8 membres)
- Collège des partenaires sociaux (8 membres)
- Collège des personnes qualifiées (8 membres)
- Collège des personnes concernées (32 membres)



Les membres sont nommés pour trois ans, par arrêté du Premier ministre, à l'exception du président du conseil économique, social et environnemental (CESE), qui est membre de droit.

## ► Le comité scientifique

Le CNLE s'appuie sur un comité scientifique, pour impulser, produire des études et des travaux de recherche en lien avec le programme de travail du CNLE et les saisines qui lui sont adressées.

Il est présidé par une personnalité qualifiée et piloté par une directrice scientifique. Ce comité, enrichi depuis 2020 de la participation de cinq personnes en situation précaire, est une instance pluridisciplinaire

qui comporte notamment plus d'une dizaine d'universitaires et chercheurs.

Plusieurs travaux sont menés par le comité scientifique du CNLE, qui dirige notamment les travaux sur l'impact social de la transition écologique, comme la mise en œuvre du baromètre qualitatif de suivi de l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Le comité scientifique du CNLE est constitué de membres de chaque collège et d'invités désignés par le président du Conseil, ainsi que de neuf personnalités qualifiées choisies parmi les universitaires et chercheurs dont la compétence est reconnue dans le domaine de la pauvreté et de la lutte contre les exclusions. Ces dernières sont nommées par arrêté du Premier ministre sur proposition du président du conseil.

## ► Le secrétariat général

Le secrétariat général assure le fonctionnement et la coordination des travaux du CNLE. À ce titre, il prépare les réunions et y participe, propose un accompagnement méthodologique, organise des groupes de travail et assiste les membres pour les questions relatives à leur mandat. Il assiste la présidence du CNLE dans sa mission et assure une fonction de veille, sur les champs concernant ses compétences.

Sous la mandature 2020-2023, le secrétariat général a organisé des réunions de préparation pour les membres du collège des personnes concernées par la pauvreté ou la précarité (5<sup>ème</sup> collège) du CNLE, pour les

accompagner dans la compréhension des enjeux sur les sujets abordés à l'occasion des réunions plénières et de certaines contributions.

Il est composé d'une équipe de cinq personnes : une secrétaire générale, une directrice scientifique, une collaboratrice de la secrétaire générale, une chargée de projet pour la communication et une assistante apprentie.

Des stagiaires sont ponctuellement accueillis pour accompagner la réalisation des travaux.

Le secrétariat général du CNLE est rattaché à la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère chargé des Solidarités.

Pour la mandature 2023-2026, l'accompagnement des membres du 5<sup>ème</sup> collège sera réalisé par un prestataire sélectionné dans le cadre d'un appel d'offre, en lien avec le secrétariat général du CNLE.

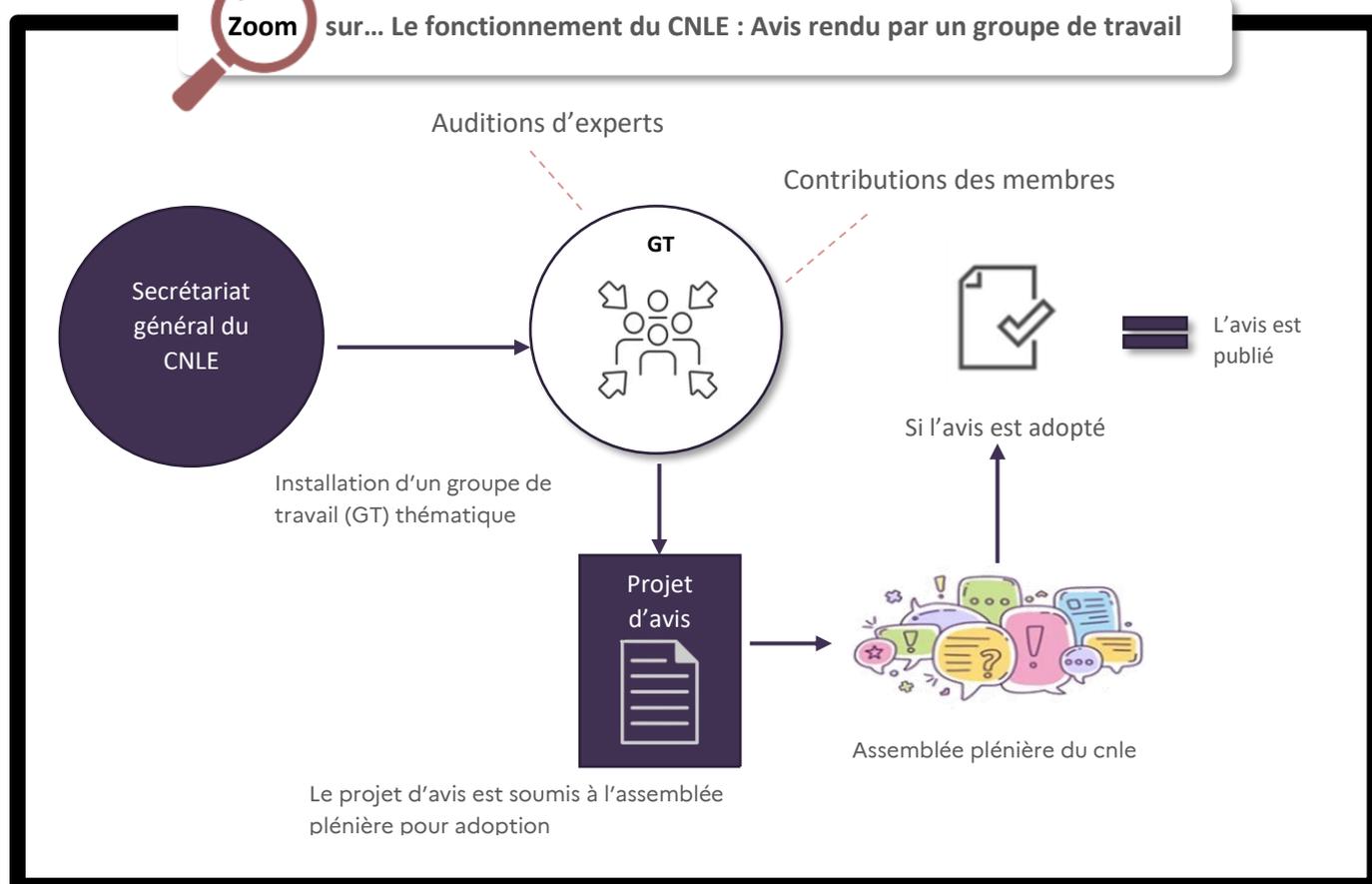
## Le budget du CNLE



L'enveloppe dont dispose le CNLE pour mener à bien ses missions est de 440 000 euros. La nouvelle entité a ainsi bénéficié d'un abondement des crédits de la stratégie pauvreté de 235 000 euros pour financer le « choc de participation » et le passage de 8 à 32 personnes en situation de précarité (5<sup>ème</sup> collège du CNLE) et le subventionnement de 16 associations au lieu de 4. Le solde est dédié au financement d'études et partenariat de recherches.

Zoom

sur... Le fonctionnement du CNLE : Avis rendu par un groupe de travail



64 membres  
répartis en 5  
collèges

**XXXX**  
Président.e du CNLE

**Delphine AUBERT**  
Secrétaire générale

**Nicolas DUVOUX**  
Président du comité  
scientifique

**Michèle LELIEVRE**  
Directrice du Comité  
scientifique

**Morgane ROUAULT-  
MOURAINE**  
Collaboratrice de la  
secrétaire générale

**Chimène MANDRIN**  
Chargée de projet pour la  
communication

En cours de recrutement  
Apprenti.e assistant.e

Communiquer, pour être entendu et orienter l'action publique | La communication est un des leviers qui participe à renforcer la visibilité du CNLE. C'est dans cette optique, qu'une stratégie de communication sera mise en place pour cette nouvelle mandature.

D'ores et déjà, le CNLE a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux, avec la création d'un compte LinkedIn et des outils qui viennent appuyer la valorisation des activités et travaux de l'instance.



Un livret de présentation



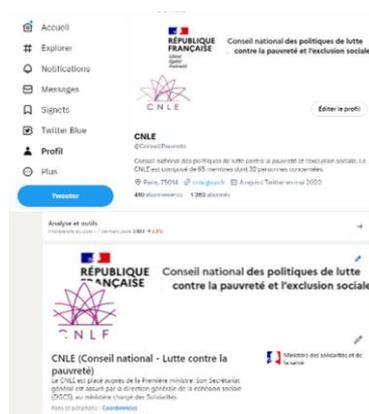
Une newsletter mensuelle

Propose une sélection de travaux : études, rapports..., sur les thématiques concernant la pauvre et l'exclusion sociale



Un Récap' Actu

Cet outil à destination des membres du CNLE, revient sur les dernières actualités de l'instance



Au 25/05/2023

2660 abonnés sur LinkedIn  
1274 abonnés sur Twitter

Présence sur LinkedIn et Twitter

## Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)

Publié le 27/02/2022 | Temps de lecture : 3 minutes

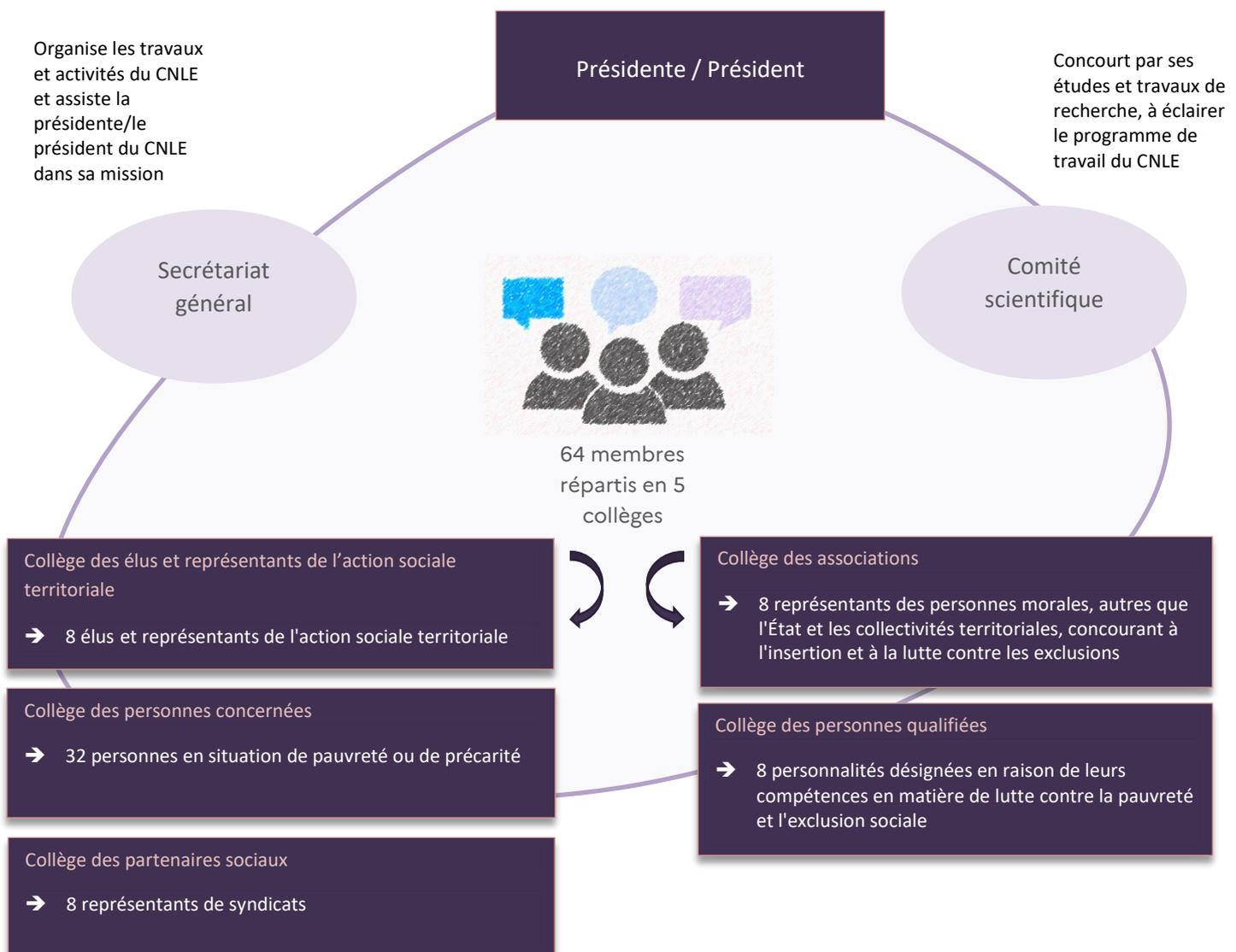
Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Des travaux en cours pour un site internet plus accessible



Rencontre avec Hind, Bastien et Sonia, membres du collège des personnes concernées, qui témoignent de leur engagement au sein du CNLE, dans une courte vidéo

# Organisation du CNLE



→ Le président du Conseil économique, social et environnemental est membre de droit du conseil

## Conseil du CNLE

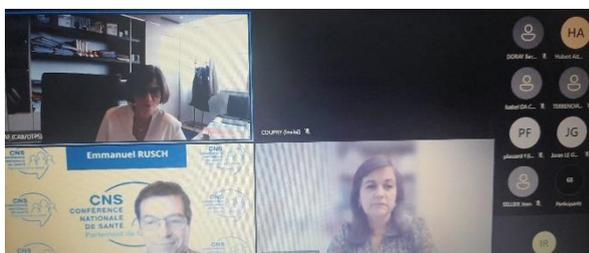
### Sont invités au conseil :

- Les ministres chargés des affaires sociales, du budget, des collectivités territoriales, de la culture, de l'éducation nationale, de l'économie, de la jeunesse, de la justice, du logement, de la santé, des sports, du travail, de l'emploi, de la famille, de la ville, de l'outre-mer, des droits des femmes, de l'égalité des territoires, ou leurs représentants ;
- Le directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie, le directeur de la Caisse nationale des allocations familiales, le directeur de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole, le directeur général de Pôle emploi et le délégué général de l'Union sociale pour l'habitat ou leur représentant ;
- Le président du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, le président du Conseil de l'inclusion dans l'emploi, le président du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, les deux vice-présidents du Conseil national des villes, et le président du Haut Conseil du travail social ;
- Un représentant des associations familiales désigné par l'Union nationale des associations familiales et un représentant de la Commission nationale consultative des gens du voyage.

# La représentation du CNLE à l'extérieur

Le CNLE est représenté dans différents conseils ou comités dont il est membre ou propose des membres

- Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA), au sein du Conseil de la famille
- Haut comité pour le logement des personnes défavorisées (HCLPD), comme membre de droit
- Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB)
- Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ)
- Conférence nationale de santé (CNS)
- Conseil d'administration de l'association ayant en charge la gestion du fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD)



Assemblée plénière CNS du 8 mars 2023

## Quelques chiffres sur la pauvreté



**33 %**

des familles monoparentales sont pauvres monétairement en 2019



**7 %**

des ménages déclarent ne pas avoir les moyens financiers de maintenir leur résidence principale à bonne température



**20 %**

des enfants sont pauvres monétairement, en 2019



**4,1**

millions de personnes identifiées fragiles financièrement, par l'Observatoire de l'inclusion bancaire (OIB), au 31/12/2021



**25 %**

des jeunes sont pauvres sur un plan monétaire



**38,9 %**

Taux de pauvreté monétaire des chômeurs, en 2019

Source : Insee

# La « participation » au sein du CNLE

Les personnes concernées sont détentrices de savoirs et d'expériences, qui ne peuvent être source de changement et de transformations que si elles entrent dans un dialogue avec d'autres types de savoirs et de responsabilités qui ont également leur légitimité.

C'est la raison pour laquelle, en 2011, un groupe de travail du CNLE a formulé des recommandations pour promouvoir la participation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques : ces 43 recommandations sont détaillées dans un rapport publié le 21 octobre 2011<sup>1</sup>.

À la suite de cette réflexion interne, le CNLE a engagé, à titre expérimental, une démarche visant à créer en son sein un nouveau collège composé de huit représentants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité. L'expérimentation s'est déroulée de juin 2012 à décembre 2013. L'ambition du CNLE, en se dotant d'un tel collège, était d'associer plus étroitement à ses travaux les personnes concernées par les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et de mieux prendre en compte leur parole dans les avis qu'il donne au gouvernement sur l'élaboration et le suivi de ces politiques.

À l'issue positive de cette expérimentation et de son évaluation, il a été décidé d'institutionnaliser l'existence du collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE.

Un décret en Conseil d'État n° 2013-1161 du 17 décembre 2013 a ainsi modifié la composition du CNLE avec l'ajout d'un 8<sup>e</sup> collège « des

personnes en situation de pauvreté ou de précarité ».

La composition du CNLE a été à nouveau modifiée par le décret n°2019-1077 du 22 octobre 2019, suite au « choc de participation » souhaité par le Président de la République : le nombre de personnes concernées au sein du Conseil est passé de 8 à 32, soit 50% des membres du CNLE. Elle est entrée en vigueur lors du mandat 2020-2022 du CNLE qui a fait l'objet d'une prorogation jusqu'à la fin du mois d'avril 2023.

## Évaluation de la participation des personnes concernées au sein du CNLE : Un groupe de travail, mis en place



Première réunion du groupe de travail sur la participation, le 09/02/2023

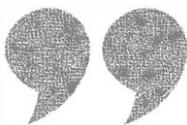
Composé de membres du 5<sup>ème</sup> collège, ainsi que de représentants d'autres collèges du CNLE, le groupe de travail installé en février 2023, a rendu son rapport en mai 2023.

Ce travail collégial a permis de faire un état des lieux et des propositions concrètes, pour améliorer la participation au sein du CNLE.

<sup>1</sup> Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration, à la mise en œuvre et

à l'évaluation des politiques publiques - Rapport du groupe de travail du CNLE 17 octobre 2011

## ➔ Une question à...



Jérôme VIGNON  
Grand témoin du groupe de travail  
"Participation"

### Quel est pour vous l'élément clé, pour réussir l'expérience de la participation ?

L'élément clef pour réussir l'expérience de la participation, si je n'en dois retenir qu'un seul, c'est l'écoute.

D'abord l'écoute réciproque des membres du CNLE quel que soit leur groupe d'appartenance. Cette écoute réciproque est le signe de l'égalité devant la tâche commune ; elle est aussi la condition d'une mise en commun des expériences.

Ensuite l'écoute des avis et des analyses du CNLE par les responsables publics, politiques et administratifs. Entre ces deux niveaux de l'écoute se jouent l'essentiel des recommandations stratégiques que nous pourrions faire pour une participation réussie au sein du CNLE.



### Les étapes de la mise en œuvre de la participation au sein du CNLE

**2011** Un groupe de travail du CNLE formule des recommandations dans un rapport, pour promouvoir la participation des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques.

**De juin 2012 à décembre 2013** Expérimentation d'un nouveau collège composé de huit représentants des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE.

**2013** Institutionnalisation de l'existence du collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE. Un décret en Conseil d'État n° 2013-1161 du 17 décembre 2013 a modifié la composition du CNLE avec l'ajout d'un 8e collège dénommé « des personnes en situation de pauvreté ou de précarité ».

**2019** La composition du CNLE a été à nouveau modifiée par le décret n°2019-1077 du 22 octobre 2019 : le nombre de personnes concernées a est passé de 8 à 32.

**2020** Entrée en vigueur de l'augmentation du nombre des personnes concernées, pour le mandat 2020-2022 du CNLE, qui a fait l'objet d'une prorogation jusqu'à la fin du mois d'avril 2023.



2<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail « Participation » -  
Le 09/03/2023

## Quelques séquences de travaux...



2<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail « Stigmatisations »  
- Le 09/02/2023

### Stigmatisation des personnes pauvres et précaires

Des membres du CNLE ont été consultés le 9 février 2023 par le cabinet du ministre chargé des Solidarités, sur la lutte contre la stigmatisation des personnes pauvres et précaires, en présence de Fiona LAZAAR, alors présidente du CNLE.

L'occasion pour les personnes concernées par la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE (5<sup>ème</sup> collège) d'alimenter les réflexions sur ce sujet, par leurs expériences et leurs propositions.

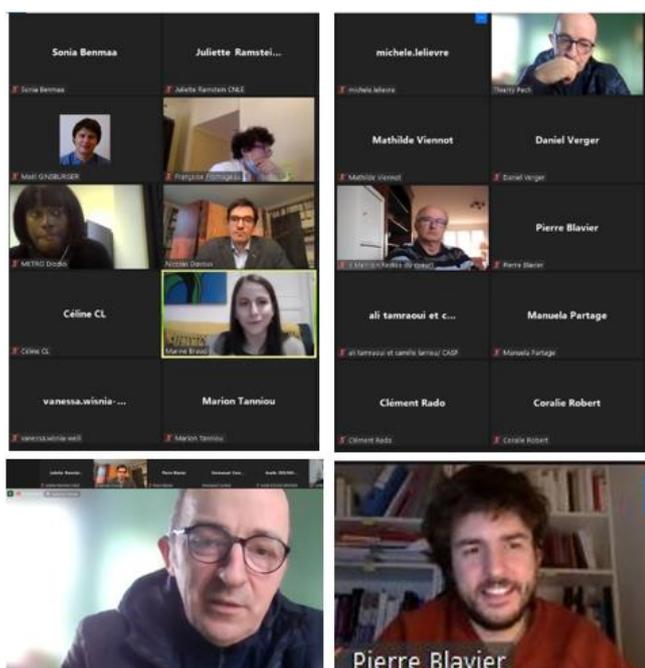
Une troisième a été organisée le 1<sup>er</sup>/06/2023.

### Pacte des Solidarités

Les membres du 5<sup>ème</sup> collège du CNLE ont participé à deux réunions préparatoires animées par les équipes de la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) sur le Pacte des solidarités, en vue de la plénière du 12 janvier 2023, en présence du ministre chargé des Solidarités, Jean-Christophe COMBE.



2<sup>ème</sup> réunion de préparation pour la plénière du 12 janvier 2023 – Le 11/01/2023



2<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail « L'impact social de l'écologie : Comment faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale ? » - Le 20/01/2022

### Impact social de l'écologie

Pour la deuxième réunion du comité de pilotage du groupe de travail « L'impact social de l'écologie : Comment faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale ? », l'intitulé de séance était « Des Gilets jaunes à la Convention citoyenne pour le climat ». Les membres du groupe de travail ont échangé avec : Pierre BLAVIER, (Sociologue et chercheur au CNRS en sociologie et science politique à Lille), Thierry PECH (ex-Président du comité de gouvernance de la Convention citoyenne pour le climat), Clara PISANI-FERRY (ex-Conseillère auprès des co-présidents pour la Convention citoyenne pour le climat), Marine BRAUD, ancienne conseillère en charge de la société civile et de La Convention citoyenne pour le climat, des ministres chargées de la Transition écologique Elisabeth BORNE et Barbara POMPILI.

### III - ACTIVITÉS DU CNLE

**S'engager**

*En éclairant l'action publique sur des problématiques  
peu ou mal connues*

# III - Activités du CNLE

## Réunions plénières

Le CNLE se réunit en assemblée plénière plusieurs fois par an, en dehors des mois d'été. De par sa composition, le CNLE permet une pluralité et une diversité d'expression lors des échanges en plénière.

Ces réunions sont l'occasion, non seulement de réunir les membres du conseil, pour faire le point sur les travaux et actualités du CNLE et de valider les avis produits par les groupes de travail, mais c'est aussi un moment d'échange, avec des membres du gouvernement ou des institutionnels, sur des mesures de politiques publiques.

C'est à l'occasion d'échanges avec des membres du CNLE, que Jean-Christophe COMBE, le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, a pris la décision de rajouter la question des stigmatisations des

personnes pauvres ou précaires, dans le Pacte des Solidarités.

Le ministre est revenu devant les membres du CNLE, comme il s'y était engagé, pour présenter le Pacte des Solidarités.

De nombreuses autres personnalités sont venues échanger avec les membres du conseil :

L'ancienne ministre chargée du Logement, Emmanuelle WARGON, la Défenseure des Droits, Claire HÉDON, Thibaut GUILLUY, Haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises...



Les réunions plénières du CNLE, organisées de septembre 2020 à avril 2023

2023			
28 avril	Réunion extraordinaire du CNLE, pour : <ul style="list-style-type: none"><li>- La présentation du programme national de réforme (PNR) par le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)</li><li>- L'adoption par le Conseil du rapport « CNLE : les leçons du choc de participation »</li></ul>		24
13 avril	Dernière réunion plénière de la mandature lors de laquelle les intervenants ont présenté : <ul style="list-style-type: none"><li>- La 2ème vague d'interrogation du baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE</li><li>- Les travaux du groupe de travail « Participation » du CNLE</li><li>- Un rapport sur l'obligation de formation des jeunes ni en emploi, en études ou en formation (NEETS) réalisé par le groupe de suivi de la Stratégie de lutte contre la pauvreté d'ATD Quart Monde</li></ul>		23

12 avril	<p>Plénière du comité scientifique du CNLE – Présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des résultats de la 2<sup>ème</sup> vague du baromètre qualitatif du CNLE</li> <li>- De deux études sur les trajectoires longues de pauvreté, par Pierre Blavier, du CNRS, laboratoire de recherche Clersé – Université de Lille et Christine OLM</li> </ul>	 <p>22</p>
09 mars	<p>Réunion plénière du CNLE en présence de Thibault GUILLUY, Haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises, qui a présenté le projet France Travail.</p> <p>Un point d'avancement sur les travaux du groupe de travail « L'impact social de l'écologie : comment faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale ? » a été fait par Nicolas DUVOUX, président du comité scientifique du CNLE</p>	 <p>21</p>
12 janvier	<p>Réunion plénière du CNLE en présence de Jean-Christophe COMBE, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, pour une consultation du CNLE, dans le cadre de l'élaboration du Pacte des solidarités</p>	 <p>20</p>
2022		
29 septembre	<p>Réunion plénière de rentrée du CNLE, en présence de Jean-Christophe COMBE, nouveau ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, qui a annoncé au membres du conseil, des premières orientations sur le Pacte des solidarités</p>	 <p>19</p>
29 septembre	<p>Séance plénière du comité scientifique du CNLE - Présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'une étude de l'Insee, en lien avec l'égalité des chances « Qui gravite l'échelle des revenus par rapport à ses parents ? », par Michaël SICSIC, Insee et chercheur au CRED/TEPP</li> <li>- D'éléments de comparaison européenne, sur le non-recours au RSA et à la prime d'activité, par Franck ARNAUD, sous-directeur et Mickaël PORTELA, responsable de la mission des relations et études internationales (DREES)</li> <li>- Sur le non-recours au minimum vieillesse, par Pauline MEINZELL (DREES)</li> </ul>	 <p>18</p>
4 juillet	<p>Séance plénière du comité scientifique du CNLE – Échanges sur les thèmes de l'inflation et du pouvoir d'achat. Présentation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éric HEYER, directeur département Analyse et prévisions, à l'OFCE</li> <li>- Florence JANY-CATRICE, économiste, professeure d'économie et chercheuse au Clersé à l'université de Lille</li> </ul>	 <p>17</p>

	- Bilan des auditions du comité de pilotage du CNLE sur « L'impact social de l'écologie »	
9 juin	Réunion plénière du CNLE en présence de Claire HÉDON, Défenseure des Droits. Présentation de l'avis du groupe de travail « Égalité des chances » par Delphine BONJOUR, présidente du groupe de travail et Sonia BENMAA, rapporteure	 16
17 mars	Séance plénière du comité scientifique du CNLE – Présentation : - Des résultats définitifs de l'étude de faisabilité d'un baromètre qualitatif de suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale - Des résultats de deux ans d'enquête auprès des personnes détenues sur les pauvretés vécues en détention, par le Secours Catholique, et Emmaüs France - Des derniers chiffres du chômage	 15
14 mars	Réunion plénière extraordinaire du CNLE sur la présentation du programme national de réforme (PNR)	 14
24 février	Réunion plénière du CNLE en présence d'Emmanuelle WARGON, ministre chargée du logement, qui a échangé avec les membres du conseil. Une présentation de l'avis sur le logement a été faite par les rapporteurs et présidents du groupe de travail	 13
2021		
10 décembre	Réunion plénière du CNLE en présence de Marine JEANTET, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté qui était le grand témoin de la matinée – Bilan d'étape national de la Stratégie de lutte contre la pauvreté Présentations et échanges sur : - L'avis du groupe de travail « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle », par Jean-Claude BARBIER, membre du collège des personnes qualifiées du CNLE - L'avis du groupe de travail « Logement », par Delphine BAUDET-COLLINET et Nathalie MONTGUILLON, présidentes du groupe de travail	 12
30 novembre	Séance plénière élargie du comité scientifique du CNLE – Présentation des premiers résultats de l'étude de faisabilité d'un baromètre qualitatif de l'évolution de la pauvreté (par C. OLM – VizGet) et présentation par l'auteur, Vincent DUBOIS, de l'ouvrage <i>Contrôler les assistés. Genèse et usages d'un mot d'ordre</i> – Paris, Raisons d'agir (2021)	 11

18 novembre	Réunion extraordinaire du CNLE, pour rendre un avis sur le rapport annuel sur la complémentaire santé solidaire	 
24 septembre	Réunion plénière du CNLE, en présence de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jean-Benoît DUJOL, directeur de projet à la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) pour le développement d'un dispositif d'accompagnement universel des jeunes en vue de leur accès à l'emploi, assorti d'une sécurisation financée de leurs parcours ou d'un dispositif de « garantie jeune universelle »</li> <li>- Antoine DULIN (CESE), Tom CHEVALIER (CNRS), Adrien PAPUCHON (DREES), Chrystel COLLIN (DEPP), sur la situation des jeunes, face à la crise économique et sociale</li> </ul> Suivie d'un déjeuner au restaurant de l'UNESCO et d'une visite de l'Assemblée Nationale	 
8 juillet	Séance plénière du comité scientifique du CNLE – Présentation du projet de cadrage méthodologique de l'étude de faisabilité d'un baromètre qualitatif de l'évolution de la pauvreté	 
18 juin	Réunion plénière du CNLE – Présentations et échanges sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rapport d'évaluation de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, par Louis SCHWEITZER, président du Comité d'évaluation</li> <li>- Le rapport « la pauvreté démultipliée, dimensions, processus et réponses – Printemps 2020/printemps 2021 » remis au Premier ministre le 12 mai 2021, par Nicolas DUVOUX, président du comité scientifique du CNLE</li> <li>- L'étude de faisabilité préalable à l'établissement du baromètre sur l'impact social de la crise, par Michèle LELIEVRE, directrice scientifique du comité scientifique du CNLE et Christine OLM, cabinet Viget</li> </ul>	 
13 avril	Séance plénière du comité scientifique du CNLE – Présentation des travaux sur les conséquences sociales de la crise sanitaire par 5 intervenants du rapport « La pauvreté démultipliée » du CNLE	 
12 mars	Réunion plénière du CNLE, en présence de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Christophe ROBERT, délégué général de la fondation Abbé Pierre sur la présentation du 26<sup>ème</sup> rapport sur l'état du mal-logement en France 2020</li> <li>- Marine JEANTET, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, sur l'état d'avancement sur la Stratégie</li> </ul>	 

2020	21 janvier	Séance plénière du comité scientifique du CNLE - Préparation du programme de travail 2021 du comité scientifique et point d'étape du groupe de travail « Suivi et analyse des retombées sociales de la crise	 4
	8 décembre	Réunion plénière du CNLE, en présence de Nadia HAI, ministre déléguée, chargée de la Ville et Emmanuelle WARGON, ministre déléguée, chargée du Logement, qui sont intervenues et ont échangé avec les membres du conseil. Cette séance a également permis de faire le point sur les travaux en cours du CNLE et présenter le programme de travail 2021	 3
	1 <sup>er</sup> octobre	Séance plénière, pour l'installation du comité scientifique du CNLE, animée par Jérôme VIGNON, président du comité scientifique. Ordre du jour : Missions et priorités du comité scientifique, installation d'un groupe de travail par Michèle LELIÈVRE, directrice scientifique du comité scientifique du CNLE	 2
	25 septembre	Réunion plénière du CNLE, en présence d'Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé, pour l'installation officielle du Conseil. Cette plénière présidée par Fiona LAZAAR, présidente du CNLE, a permis l'adoption de : - L'avis "Soutenir, accompagner, protéger : 12 propositions pour accompagner les plus fragiles face à la crise" - La feuille de route 2020-2022 du CNLE	 1

### Autres évènements

2022	14 décembre	Conférence du CNLE pour accompagner la publication du rapport 2022 sur les budgets de référence (BdR) en milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris - Nouvelles pistes pour l'inclusion sociale. En présence des contributeurs	
	17 mars	Séminaire de formation animé par Sylvestre Huet, journaliste spécialiste des questions scientifiques : Intervention pédagogique rappelant les causes du dérèglement climatique	
2020	Sur l'année 2020	Fin du <u>cycle de cinq séances du séminaire</u> du comité scientifique du CNLE et la DREES, sur les « Trajectoires et parcours des personnes en difficulté sociale », qui vise à dresser un état des lieux pluridisciplinaire dans la connaissance de ses avancées et de ses limites	

Le CNLE mène des travaux sur les différentes dimensions de la pauvreté et l'exclusion sociale. Il met en place régulièrement, des groupes de travail, soit pour répondre à des saisines du Gouvernement, soit pour explorer des problématiques dont le conseil s'autosaisit.

En trois ans, malgré la crise sanitaire, les travaux du Conseil ont été nombreux et ont utilement contribué à éclairer les pouvoirs publics au travers de nombreuses consultations et plusieurs avis et rapports :

- 12 propositions pour accompagner les plus fragiles face à la crise
- Rapport "La pauvreté démultipliée - Dimensions, processus et réponses"
- Baromètre semestriel de suivi qualitatif de la pauvreté
- Avis sur l'insertion sociale et professionnelle
- Avis sur l'égalité des chances
- Avis sur le logement
- Avis annuel sur le Programme National de Réforme (PNR)
- Avis annuel sur la Complémentaire Santé Solidaire (C2S)
- Sans oublier les travaux dirigés par le Comité scientifique : rapport 2022 sur les Budgets de Référence (BdR) et les deux études sur les trajectoires de pauvreté



Lancement du groupe de travail « Sanctions », le 14/03/2023



## ► Les groupes de travail du CNLE

Leur vocation est de produire collectivement des avis sur les thématiques relevant du programme de travail. Ils réunissent des représentants de chaque collège du CNLE et peuvent inviter des contributeurs, intervenants extérieurs, afin d'être éclairés dans leurs travaux.

Depuis son renouvellement en 2020, le CNLE a installé 7 groupes de travail, sur les thématiques suivantes :

- ✓ Le suivi et analyse des retombées sociales de la crise
- ✓ L'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle
- ✓ L'égalité des chances
- ✓ Le logement
- ✓ L'impact social de la transition énergétique
- ✓ La participation des personnes concernées au sein du CNLE
- ✓ Les sanctions aux prestations sociales

## ► L'organisation d'une veille sociale

À la demande du Premier ministre Jean CASTEX, le CNLE a expérimenté, puis pérennisé un dispositif de suivi qualitatif de la pauvreté et de l'exclusion sociale suite à la crise sanitaire. Cette mission est conduite par le comité scientifique du CNLE qui a noué des partenariats avec un très large panel d'acteurs concernés.

Pour la nouvelle mandature le CNLE a souhaité développer la représentativité territoriale des membres du 5<sup>ème</sup> collège, dont l'Outre-mer.

La question des Outre-mer | Les effets des politiques publiques dans le domaine de la pauvreté et l'exclusion sociale dans ces territoires Français éloignés et qui ont des spécificités propres, sont un enjeu d'égalité, notamment territoriale.

Des premiers travaux ont été réalisés pour le CNLE, dans une publication qui s'appuie sur des données statistiques et une série d'enquêtes ethnographiques menées à Mayotte, (département le plus pauvre du territoire), entre 2013 et 2020.



### Zoom sur... Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté : Synthèse de l'étude de faisabilité

Une synthèse des résultats définitifs de l'étude de faisabilité relative à la mise en place d'un suivi qualitatif de la pauvreté en France a été réalisée, avant la mise en œuvre effective du baromètre.

Les résultats obtenus auprès d'acteurs de terrain interrogés entre octobre 2021 et février 2022 montrent que ce baromètre s'inscrit dans un continuum avec le premier rapport sur les effets sociaux de la crise sanitaire au printemps 2021.

Cet instrument est destiné à couvrir aussi un halo de la précarité, allant au-delà du seuil officiel de pauvreté monétaire et permettant d'appréhender, notamment, des situations interstitielles, des populations « hors champ » des radars des instruments de mesures habituels. Il s'agit de saisir les phénomènes émergents, en anticipation des difficultés, par le développement d'une observation sociale avec une focale large. Lequel positionnement témoigne d'un outil orienté vers une démarche préventive.

L'observation est à la fois multidimensionnelle, décentralisée et réactive. Pour cela, le CNLE s'est appuyé sur le **maillage dense et diversifié de structures et collectivités locales qui aident et accompagnent les populations vulnérables**. Composé d'associations, de services publics et d'organismes divers, en contact direct avec les catégories les plus fragiles ou des publics potentiellement confrontés à des difficultés suite à la crise sanitaire, ils constituent un maillon fondamental de la solidarité dans notre pays.

Ce rôle des acteurs de première ligne en matière sociale leur confère également une grande pertinence dans l'appréhension et l'analyse des dimensions plus impalpables ; mais aussi peut-être les plus fondamentales de la vie sociale : difficultés vécues, postes sous tension budgétaire, rapports aux institutions, inquiétudes et colères.

Cet instrument d'observation pérenne est complémentaire à d'autres outils de mesure, tels que le taux de pauvreté monétaire produit par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ou les données relatives aux prestations sociales documentées chaque mois par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

# Publications

## Des avis et rapports qui prennent en compte, la parole des personnes concernées

Le CNLE publie des avis et rapports, issus des travaux menés dans le cadre de son programme de travail pluriannuel. Il peut se mobiliser de manière exceptionnelle, comme cela a été le cas pendant la crise sanitaire en 2020, pour rendre un avis en urgence au gouvernement.

La configuration du CNLE lui a permis de faire des propositions, à partir notamment, du vécu des membres du collège des personnes concernées par la pauvreté et la précarité (5<sup>ème</sup> collège), qui elles-mêmes subissaient la crise de plein fouet.

L'impact de cette crise a été « démultipliée » pour les personnes les plus pauvres et précaires

qui, pour certaines, subissaient en plus, un isolement territorial. Pour ces dernières, la démarche d'aller-vers a été essentielle.

C'est dans ce contexte très particulier, que le CNLE a installé un groupe de travail, qui a dû s'adapter aux difficultés du confinement.

Chaque groupe de travail installé dans le cadre du programme de travail du CNLE, formule des propositions dans un avis.

Composé en moyenne d'une vingtaine de personnes issues des différents collèges du CNLE, chaque groupe de travail est composé de personnes volontaires.

Dans le cadre de cette mandature, il a été décidé que les personnes concernées seraient associées en tant que co-présidentes et/ou

rapporteuses des travaux menés dans les groupes de travail. Ce format a été favorable aux échanges. Un accompagnement a permis aux personnes concernées de prendre part à l'écriture des travaux et aussi d'exercer leur capacité d'expression en public lors des présentations en plénières à deux voix. Pour mener à terme leurs travaux, chaque groupe de travail s'est réuni en moyenne à un rythme mensuel en visioconférence et/ou en présentiel.

Certains avis sont rendus annuellement : sur le rapport de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) et sur le Programme National de Réforme (PNR).

D'autres ont été formulés par le 5<sup>ème</sup> collège de CNLE, dans le cadre de l'évaluation de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, pilotée par France Stratégie.

De manière ponctuelle, le CNLE rend un avis sur le renouvellement de l'agrément d'Organismes d'Accueil Communautaire et d'Activités Solidaires (OACAS).



Plénière du 24/02/2022 : Delphine Baudet-Collinet de l'Union sociale pour l'habitat (USH), présidente du groupe de travail logement et Yasmina Younes, rapporteur, membre du 5<sup>ème</sup> collège, ont présenté le projet d'avis sur le logement

## Des rapports qui mettent en lumière des aspects de la pauvreté, peu ou mal connus

Les deux rapports publiés sur « la pauvreté démultipliée » et les budgets de référence (BdR) éclairent de leur expertise des aspects de la pauvreté ou de l'exclusion sociale invisibilisés ou émergents et apportent des outils d'analyse inédits pour l'observation sociale.

Un troisième rapport sur la participation des personnes concernées au sein du CNLE a été publié en mai 2023.

Un rapport est en cours de rédaction sur « l'impact social de l'écologie : comment faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale ? ». Il devrait être publié d'ici la fin de l'année 2023.

### ➔ Une question à...



Nicolas DUVOUX  
Président du comité scientifique  
du CNLE



### Quels sont pour vous les enjeux du rapport à venir sur l'impact Social de la transition écologique?

L'enjeu fondamental est de faire ressortir la dimension sociale dans la question écologique et dans les réponses institutionnelles (la transition écologique). Il nous semble que les catégories les plus modestes, qu'elles soient pauvres ou à la lisière des seuils de pauvreté, sont confrontées à des cumuls de contraintes, qu'elles seront particulièrement exposées aux effets du dérèglement climatique mais aussi, si ce n'est pas anticipé, aux mesures destinées à décarboner l'économie et à transformer les modes de vie.

L'enjeu du rapport est d'identifier des points de tension potentiels ou déjà réels entre écologie et question sociale et d'identifier les termes d'un contrat social solidaire et écologique qui aille au-delà de la réparation. Idéalement, les co-bénéfices sociaux et environnementaux en même temps que les formes d'adaptation spécifiques pour les plus modestes aux effets du dérèglement climatique devront être identifiés.





- Qu'est-ce que la vie décente dans la France contemporaine d'aujourd'hui?
- Quels sont les besoins à satisfaire pour vivre décemment que l'on soit retraité, actif, en couple ou non, avec ou sans enfants ? Que l'on vive en ville, à la campagne ... Quel revenu minimum décent ?
- Quel apport des politiques sociales, des collectivités territoriales pour atteindre une vie digne ?

Autant de questions qui ont été débattues lors de cette journée d'échanges, organisée pour accompagner la publication du rapport « Budget de référence – En milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris – Nouvelles pistes pour l'inclusion sociale ».

Un budget décent doit permettre  
de faire face aux nécessités de la vie  
quotidienne et de participer  
pleinement à la vie sociale

*Selon la définition arrêtée par les groupes de consensus*



Il ressort notamment de ce rapport, qu'en fonction du territoire et pour des ménages logés dans le parc social, le budget de référence varie en 2018 entre 1 419 euros (milieu rural) et 1 863 euros (Métropole du Grand Paris) pour un actif seul ou entre 3 381 euros (Ville moyenne) et 3 586 euros (Métropole du Grand Paris) pour un couple d'actifs avec deux enfants (pré et adolescents).

## Le CNLE contribue, par ses avis :

### → À deux rapports annuels

#### ◆ Le rapport annuel sur la complémentaire santé solidaire (C2S)

Le ministre chargé de la sécurité sociale transmet chaque année un rapport sur la complémentaire santé solidaire au Parlement, après saisie du CNLE pour avis, conformément à la loi. Le rapport annuel 2022 a été remis au Parlement, le 28 décembre 2022.

Depuis 2020, **deux avis** ont été rendus par le CNLE. Ces avis sont annexés aux rapports.

#### ◆ Le programme national de réforme (PNR)

Le CNLE fait partie des organismes associés par le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) à la consultation sur le rapport PNR, qui décrit la stratégie économique du gouvernement et les résultats obtenus. L'avis du CNLE est annexé au rapport national sur le PNR transmis à la Commission européenne.

Dans le contexte de crise sanitaire et de l'organisation exceptionnelle qui en a découlé, seul **un avis** été rendu par le CNLE sur le PNR sous cette mandature. Un nouvel avis sera rendu en 2023.



### → Au rapport d'évaluation de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté (2018 – 2023)

Les membres du collège des personnes concernées par la pauvreté ou la précarité (5<sup>ème</sup> collège) du CNLE ont été associés à l'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, pour l'élaboration des rapports annuels produits par le comité d'évaluation.

Le 5<sup>e</sup> Collège a ainsi été consulté cinq fois entre 2020 et 2022 pour contribuer aux travaux du comité d'évaluation.

#### ◆ Trois avis pour :

- La note d'étape de mars 2020
- Le rapport d'évaluation de mars 2021
- Le rapport d'évaluation de Juillet 2022

#### ◆ Deux notes d'étapes, sur les effets de la crise du coronavirus sur la pauvreté, en :

- Octobre 2020 : Contribution pour la note d'étape
- Octobre 2021 : Contribution pour la note d'étape

La démarche de participation dans le cadre de ce comité fait l'objet d'une évaluation de la part de France Stratégie, qui a auditionné les membres du 5<sup>ème</sup> collège du CNLE, le 12 avril 2023.

Ce bilan devrait être publié avant l'été.

### ➔ Avis sur l'égalité des chances (Juin 2022)

La lutte contre le déterminisme social était l'objectif de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en 2018.

Malgré de nombreuses actions et expérimentations mises en place pour corriger les « effets de la pauvreté », force est de constater que les inégalités perdurent et tendent à se creuser, notamment à la faveur des différentes crises traversées.

L'égalité des chances est traitée dans cet avis sous l'angle de la lutte contre les inégalités à la fois sociales et territoriales. Les deux phénomènes étant souvent cumulés, les chances des personnes en situation de pauvreté en sont altérées.

Le groupe de travail du CNLE a fait le choix, à la demande en particulier des membres du collège des personnes concernées (5<sup>e</sup> collège) du CNLE, de se concentrer sur l'enjeu des apprentissages et de l'éducation des enfants et des jeunes dans le cadre du milieu scolaire. Il cible dans ses recommandations la lutte contre les inégalités constatées au cours de certaines périodes charnières (dès le premier âge et tout au long de la scolarité), en matière d'acquisition des apprentissages, d'accès aux soins ou dans le suivi du parcours de santé des enfants et des jeunes.

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), il faudrait en France six générations, soit 180 ans, pour qu'un descendant de famille très modeste, les 10 % les plus pauvres, atteigne le revenu moyen de la population. C'est une génération de plus que la moyenne des États de l'OCDE.

Présidence du groupe de travail :  
Delphine BONJOUR, Secours  
Catholique (2<sup>ème</sup> collège) et  
Lucienne SOULIER, ATD Quart  
Monde (5<sup>ème</sup> collège)

Rapporteuses : Coralie DECLE,  
Tribu de Tachenn et Sonia  
BENMAA, Apprentis d'Auteuil  
(5<sup>ème</sup> collège)

10 réunions du GT, de novembre  
2020 à novembre 2021

GT composé de 25 membres

Agir dès le plus jeune âge, mais aussi sur les conditions de vie des familles qui vivent dans la pauvreté, en particulier dans les territoires d'outremer, sont donc les conditions indispensables pour lutter contre ces inégalités de destin.

Cet avis formule **24 recommandations** pour aller plus loin dans la mise en œuvre des politiques publiques dès le plus jeune âge afin de réduire ces inégalités, et leur reproduction.

**L'Avis égalité des chances** » a été remis à Pap NDIAYE, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le 4 novembre 2022, au ministère chargé de l'Éducation nationale.



Sonia Benmaa, Pap Ndiaye, Fiona Lazaar, Delphine



## ➔ Avis sur le logement (Mai 2022)

Le groupe de travail (GT) rappelle dans cet avis, que l'accès et le maintien dans le logement sont des droits fondamentaux qui permettent d'assurer l'égalité de tous et qui agit comme un sas vers l'ouverture d'autres droits.

Le logement est un prérequis pour l'accès à la santé, la scolarité et à l'emploi.

L'avis « Logement » vise à éclairer le gouvernement sur les pistes permettant d'améliorer l'accès à un logement « abordable » pour les personnes précaires et à mettre en lumière les voies de progrès possibles sur les trois grandes thématiques suivantes :

- Faciliter l'accès au logement : les ressources ne doivent pas constituer un frein à l'accès au logement ;
- Développer l'offre de logements à bas niveau de quittance (loyers et charges);
- Garantir l'accompagnement et l'information pour un meilleur accès aux droits.

Dans les **8 recommandations formulées**, la question de l'hébergement ne fait pas l'objet de propositions. Cependant, le groupe de travail considère qu'il est indispensable de prendre en compte le sujet dans sa globalité et d'agir sur toute la chaîne.

Dans cet avis, le groupe de travail a souhaité notamment rappeler :

- La nécessité de rendre effectif le droit au logement, notamment au travers de la mise en œuvre du Droit au logement opposable (DALO);
- Son attachement à l'article 55 de la loi SRU : la production d'une offre en logement social suffisante, diversifiée, à des prix abordables dans l'ensemble des secteurs des villes est fondamental pour apporter une réponse aux 2,2 millions de demandeurs en attente d'un logement social.

Présidence du groupe de travail :  
Delphine BAUDET-COLLINET, USH  
et Nathalie MONGUILLON, ATD  
Quart Monde (5<sup>ème</sup> collègue)

Rapporteurs : René DUTREY  
(HCLPD) Philippe LACROIX (HCLPD)  
Yasmina YOUNES, Fondation  
Armée du Salut (5<sup>ème</sup> collègue)

26 réunions du GT, de novembre  
2020 à octobre 2021

\*4 sous-groupes thématiques ont  
été mis en place : 4 réunions par  
sous-groupes entre février et  
octobre 2021 et réunions du GT  
pour rédiger l'avis

GT composé de 30 membres

Parmi ces recommandations et dans un contexte de hausse du prix de l'énergie, le groupe de travail logement insiste sur la nécessité de mieux solvabiliser les ménages.

À ce titre, il propose un doublement du forfait charges des APL qui est très fortement déconnecté des charges réelles payées par les ménages.

Les travaux du groupe de travail ont permis de faire un panorama des nombreux textes législatifs sur le logement. Ces différents textes sont protecteurs des personnes concernées, leurs octroient des droits pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement. Toutefois, ils ne sont pas suffisamment mis en œuvre. Le sujet n'est donc pas tant de proposer de nouvelles lois, mais déjà d'appliquer les textes actuels.

\*1er Sous-groupe : Connaissance des publics et des territoires / 2ème Sous-groupe : Leviers d'amélioration de l'accompagnement et de l'accès au droit au logement et à l'hébergement / 3ème Sous-groupe : Accueil inconditionnel et hébergement : population d'ici, population d'ailleurs / 4ème Sous-groupe : Accès et maintien dans le logement abordable / 5ème Sous-groupe : Investir dans le social est une économie budgétaire



## ➤ Avis sur l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle (Février 2022)

L'avis « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle » se décline en quatre volets : droits et devoirs ; droit à une allocation ; droit à l'accompagnement ; évaluation de l'accompagnement. Le groupe de travail du CNLE les a analysés au cours de ses travaux de novembre 2020 à septembre 2021, en considérant en priorité le point de vue des personnes du 5<sup>e</sup> collège en son sein.

Cet avis fait dans un premier temps un point sur les notions d'accompagnement et d'insertion, puis formule des recommandations pour améliorer de manière effective, l'accompagnement sociale et professionnelle des personnes, sur l'ensemble du territoire.

Le groupe de travail prône notamment, le principe d'une approche globale universelle : la non dissociation entre l'accompagnement social et l'accompagnement vers l'emploi. Cette approche globale nécessite la mise en place d'une relation de confiance singulière entre un référent et une personne sur une durée permettant de respecter le rythme de cette dernière.

Les principaux constats portent sur le rapport des personnes au travail, la réforme de l'assurance-chômage et la menace de l'augmentation de la pauvreté. Rappelant que trouver un emploi correspond à l'attente principale des personnes concernées, pour des raisons économiques (retour à une certaine autonomie), mais aussi sociales (appartenance, statut, émancipation) et psychologiques (bien-être).

Le groupe de travail regrette que, à l'encontre de toutes ses recommandations, la réforme de l'assurance chômage, qui apporte avec elle la menace d'augmenter la pauvreté de manière grave.

Dans le cadre de ses travaux, le groupe de travail « accompagnement vers l'insertion » s'est également interrogé sur la pertinence des sanctions, qu'elles prennent la forme de suspensions ou de radiations des droits, qu'elles résultent de contrôles ciblés ou aléatoires.

**Dans les 19 recommandations proposées**, le groupe de travail a notamment demandé « *d'établir un état des lieux précis de la situation réelle des sanctions (suspensions et radiations) en matière de minima sociaux et de recherche d'emploi et de leurs conséquences sur la situation matérielle et sociale des personnes concernées et de leur famille.* » Cela suppose de rassembler les statistiques disponibles, en partant des sanctions (au sens large) concernant les minima sociaux, et, sans doute, l'assurance chômage. Depuis le 14 mars 2023, le CNLE a installé un groupe de travail sur les sanctions et devrait rendre un avis d'ici à la fin de l'année.



Présidence du groupe de travail :  
Jean-Claude BARBIER, directeur de  
recherche CNRS émérite Paris I (4<sup>e</sup>  
collège)

Rapporteurs :  
Florence LAMARQUE, présidente  
Fédération des Samu Sociaux  
Sylvie HEBERT-LELIEVRE,  
Sylvie FOUCHÉ, personnes  
concernées (5<sup>ème</sup> collège)  
Pierre-Baptiste CORDIER-  
SIMMONNEAU, CFTD (3<sup>ème</sup> collège)

7 réunions du GT, de novembre  
2020 à septembre 2021

GT composé de 28 membres

## ➔ **Avis "Soutenir, accompagner, protéger : 12 propositions pour accompagner les plus fragiles face à la crise" (2020)**

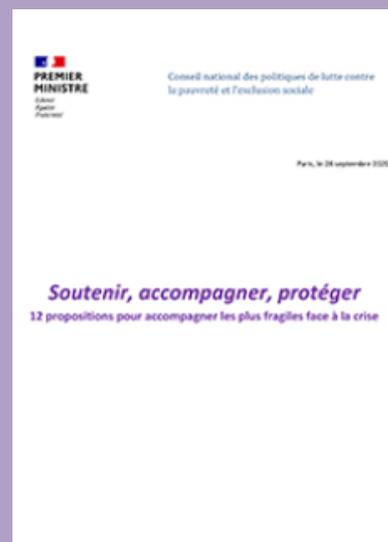
Publié très tôt en pleine crise sanitaire de la Covid-19, cet avis du CNLE s'inscrit dans une perspective immédiate. Il a été préparé par un groupe de travail « urgence » composé de membres de l'ensemble des collèges du CNLE (associations, partenaires sociaux, chercheurs, personnes concernées, élus...). Les travaux ont été menés de juin à septembre 2020.

Il a pu bénéficier d'un travail exceptionnel de suivi d'expérience mené tout au long de la période de confinement avec notamment le concours actif des membres du collège des personnes concernées appelés à témoigner de leur expérience vécue : soit personnellement, soit au travers de plateformes de veille et d'échange qui se sont mises en place à l'initiative des associations. L'essentiel des témoignages recueillis par le CNLE portent sur le mois d'avril, c'est-à-dire au cœur de la période de confinement de la population qui a été mise en place du 17 mars au 11 mai 2020.

Ces récits relèvent de trois sources :

- Des personnes concernées, pour la plateforme du conseil national des personnes accueillies et/ou accompagnées (CNPA) et des 13 conseils régionaux des personnes accueillies et/ou accompagnées (CRPA) en trois vagues, animée par l'Armée du Salut et plusieurs associations partenaires.
- Des constats de dysfonctionnements et préconisations, à partir de synthèses réalisées par ATD quart Monde et le Secours catholique début avril.
- Des expériences vécues par les membres du 5ème collège et leurs référents jusqu'au 11 mai

Ces 12 propositions sont directement issues des expériences et difficultés rencontrées par les personnes en situation de pauvreté et les acteurs qui les accompagnent.



Présidence du groupe de travail :  
Angélique CRÉTEAU  
Travaux du GT, de juin à  
septembre 2020

Installé officiellement en septembre 2020, en présence du ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VÉRAN, le CNLE a adopté à cette occasion à l'unanimité, l'avis « 12 propositions pour accompagner les plus fragiles face à la crise » issu des travaux de la mission d'urgence qu'il avait constituée le 26 juin 2020.

### ➔ Avis sur le rapport annuel de la C2S (2022)

Le CNLE a rendu son avis sur le rapport annuel de la complémentaire santé solidaire (C2S) 2022, dans lequel il relève certains éléments positifs, tel que l'automatisation de la C2S pour les bénéficiaires du RSA et de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPPA), intervenue en 2022. Le CNLE déplore toutefois d'autres aspects qui peuvent être améliorés, notamment le niveau encore élevé de non-recours (44% en 2021 selon les derniers chiffres de la Drees) à la complémentaire santé solidaire, même si le CNLE se félicite des efforts réalisés par les services de l'État, sur ce sujet.

Avant de détailler ses **13 propositions**, le CNLE fait part dans un préambule, de ses préoccupations sur notre système de santé et pointe certains sujets.

Les propositions du CNLE sont déclinées dans les trois thématiques principales suivantes :

- Lutter contre le non-recours : L'insuffisance du recours (et donc de l'accès) à la C2S
- Améliorer l'accès et le fonctionnement de la C2S : Les initiatives importantes qu'il faudrait prendre, selon le CNLE
- Exemples de dysfonctionnements ou de limites du dispositif : Un relevé de cas concrets de difficultés vécus ou observés.

Dans cet avis, le CNLE renouvelle certaines propositions qui lui paraissent important de rappeler et souhaiterait notamment qu'une communication soit faite sur la stratégie élaborée pour lutter contre le non-recours, avec des objectifs chiffrés.

Les discriminations qui persistent envers les bénéficiaires de la C2S est un sujet qui est abordé. Le CNLE propose de lutter contre ce phénomène.

Pour aller plus loin : Consultez l'avis sur le rapport 2021



## ➤ Avis du CNLE sur le projet de programme national de réforme (PNR) 2022

Cet avis du CNLE comporte trois parties :

La première cherche à situer sa portée, eu égard notamment au fait qu'il est rendu fin mars, alors que les élections présidentielle et législative sont prévues pour les mois d'avril et juin.

La deuxième porte un commentaire sur la forme et la structure du document qui est indispensable pour le replacer dans l'histoire des PNR sur lesquels le CNLE a eu à se prononcer depuis 2014-2015.

La dernière partie se concentre sur les sujets de préoccupations essentiels du CNLE, qui revient sur certains enjeux et rappelle notamment que : si, en effet, le CNLE ne peut que se féliciter de l'abondance des mentions faites à propos des conséquences de la crise dans le PNR, et des nombreuses mesures exceptionnelles correctives qui ont été prises depuis 2020 (dont l'efficacité est reconnue), cela n'empêche pas malheureusement que la visibilité de la lutte contre la pauvreté, la précarité sous toutes ses formes, et de celle des inégalités ne sont pas à la hauteur de leur importance.

À cet égard, le CNLE souligne la place incertaine qu'occupe symboliquement dans le PNR la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » que le gouvernement a lancée en 2018 pour la durée du premier quinquennat et qui n'est pas close.

Cet avis pointe dans sa troisième partie, les points précis qui ne sont pas assez soulignés alors même que d'autres stratégies présentées comme « futures », tel que la « stratégie de biodiversité », sont largement commentées.



## ➔ Rapport « Les budgets de référence – En milieu rural, en ville moyenne et en Métropole du Grand Paris – Nouvelles piste pour l’inclusion sociale » (Décembre 2022)

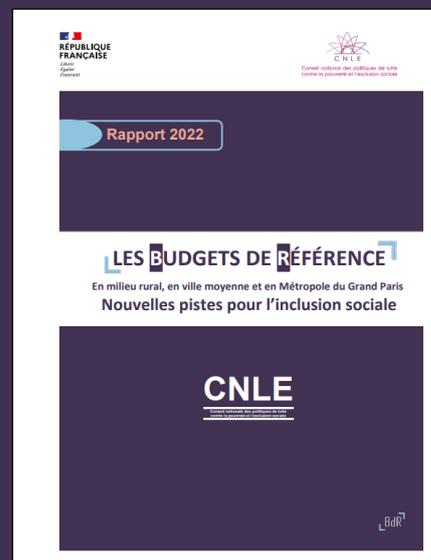
Ce rapport du CNLE éclaire sur les besoins nécessaires pour mener une vie décente, définis par les citoyens.

Sept ans après un premier rapport de l’Observatoire national de la pauvreté et de l’exclusion sociale (ONPES) réalisé en ville moyenne, le rapport 2022 élargit l’enquête à deux autres types de territoires contrastés, en milieu rural et en Métropole du Grand Paris, toujours pour 8 configurations familiales. Pour accompagner sa parution, une conférence a été organisée le 14 décembre 2022 en présence des chercheurs et experts qui ont contribué à ce rapport.

Inspirée de l’expérience britannique, l’approche retenue fait le choix d’une méthode d’évaluation participative des besoins, mais fortement encadrée par l’expertise. Priorité est donnée aux connaissances des personnes interrogées, représentatives de l’ensemble des groupes sociaux et non pas uniquement des ménages pauvres.

Ce rapport se penche sur l’ensemble des dépenses minimales de biens et services nécessaires, pour qu’une famille participe de manière effective à la vie sociale, dans une visée d’inclusion sociale durable, et non de survie, sans peur du lendemain. Après valorisation par les experts de ce panier de biens et services, un budget de référence par type de familles, selon les territoires, est obtenu.

Ce rapport, qui a nécessité un investissement considérable de connaissances, comporte au total 10 chapitres avec des études inédites de plusieurs chercheurs. Il revient notamment sur les modalités de réalisations des budgets de référence et relève quelques résultats saillants, sur : la vie décente, le halo de pauvreté, les dépenses contraintes, l’influence décisive du lieu de vie sur le risque de manque, ou encore l’impact des services publics, en termes d’équipements collectifs (Transports en commun, logement social, gardes d’enfants ...).



## ➤ Rapport « La pauvreté démultipliée - Dimensions, processus et réponses (printemps 2020 | printemps 2021) » (Mai 2021)

Ce rapport apporte un éclairage sur l'impact de la crise sanitaire, à bien des égards, inédite. Il a été publié très tôt pour répondre à une demande urgente de diagnostic de la situation sociale dans ce contexte si particulier.

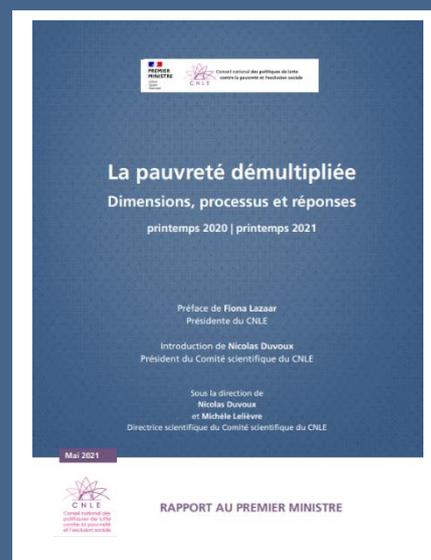
Pour décrire et analyser les processus multidimensionnels et cumulatifs de paupérisation à l'œuvre dans le contexte de la crise, le comité scientifique du CNLE a mobilisé son ample réseau d'expertise.

Le rapport croise le regard des acteurs de terrain ainsi que celui des personnes concernées elles-mêmes sur leurs expériences de la crise sanitaire et des réponses apportées pour y faire face avec les apports de la recherche en sciences sociales.

Il ressort que la crise sanitaire, économique et sociale qui a traversé le pays est d'une grande violence. Cette violence transpire les mots de ceux qui la subissent, comme elle est soulignée par les premiers éléments d'analyse dont nous disposons, un an après le premier confinement.

Ce rapport fait suite aux travaux engagés par le CNLE dès le printemps 2020 sur l'urgence sociale ayant conduit à la remise de 12 propositions au Premier ministre le 29 septembre 2020 et aux premiers éléments programmatiques tirés des travaux du comité scientifique sur l'impact social de la crise, engagés dès juin 2020.

**Il a été remis officiellement le 12 mai 2021, au Premier ministre Jean CASTEX, qui a missionné le CNLE pour la mise en place d'un suivi qualitatif de l'évolution de la pauvreté en France.**



Le bilan de la participation au sein du CNLE a fait l'objet d'un rapport qui dresse quelques constats et propose des solutions pour améliorer l'expérience et la démarche de participation au sein de l'instance.

Ce rapport est le fruit d'échanges menés dans le cadre du groupe de travail « Participation », composé de membres volontaires des différents collèges et du conseil scientifique du CNLE.

Il est composé de trois parties qui portent sur :

- Partie 1 : La réalisation d'un état des lieux de la participation au CNLE ;
- Partie 2 : Les moyens pour améliorer les conditions de participation en valorisant le CNLE et ses membres ;
- Partie 3 : Les évolutions structurelles nécessaires pour l'organisation du CNLE au regard de nos attentes en termes de participation.

Une définition commune de la participation est proposée, qui reflète la manière dont les membres du CNLE perçoivent la démarche. Cela traduit également de manière implicite, les valeurs que souhaite véhiculer l'instance au travers de la démarche de la participation en son sein.

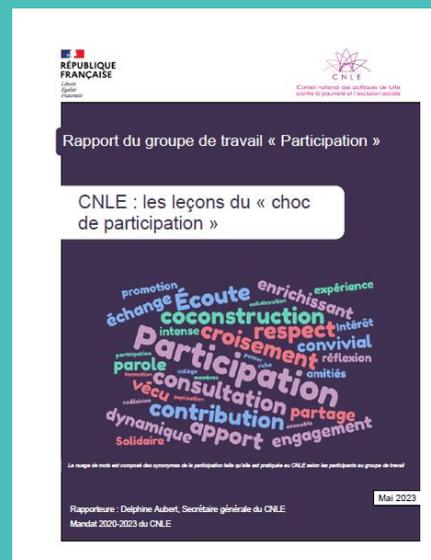
Pour mener à bien ces travaux, 15 entretiens ont été conduits en 2022 et 1 en 2023 afin de saisir les enjeux, les attentes, les écueils et les leviers de la participation dans une organisation telle que le CNLE.

Un questionnaire a été adressé aux membres du 5<sup>e</sup> collège et aux personnes ressources en mai 2022. Il s'agissait de disposer d'une forme de fiche d'identité du 5<sup>e</sup> collège, du regard des membres sur l'organisation et des axes d'amélioration.

Le groupe de travail composé de 34 personnes a été constitué en janvier 2023. Jérôme Vignon, ex président de l'ONPES et président d'honneur du comité scientifique du CNLE a animé la réflexion comme grand témoin en collaboration avec le secrétariat général du CNLE. Quatre séances ont été organisées de février à avril 2023 pour la réflexion.

Un questionnaire à l'attention de tous les membres du groupe de travail a été soumis afin de préciser les tendances évoquées pendant les 3 premières séances.

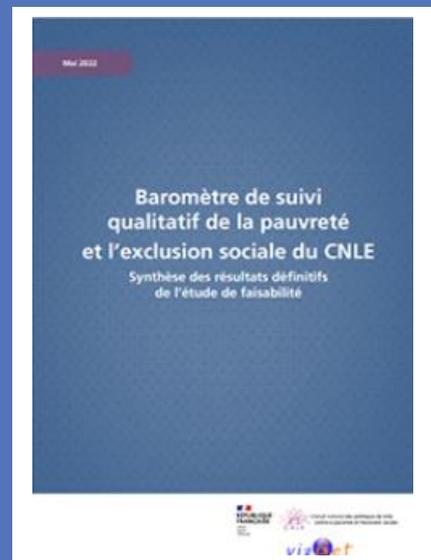
Le rapport a été adopté par le Conseil du CNLE, à l'occasion d'une réunion plénière extraordinaire le 28 avril 2023.



## ⇒ La synthèse des résultats définitifs de l'étude de faisabilité du baromètre de suivi de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE (Mai 2022)

Une analyse lexicale des réponses apportées par les acteurs interrogés portant à la fois sur les nouveaux publics fréquentant leur structure et sur les évolutions des difficultés qu'ils rencontrent permet de différencier cinq catégories, faisant émerger des problématiques dues à la crise sanitaire et identifiant les ménages les plus affectés.

- ⇒ Des personnes en difficultés financières suite à la crise sanitaire et qui ont subi des restrictions d'aides
- ⇒ Des ménages subissant les conséquences de l'inflation
- ⇒ Des personnes en difficultés d'accès aux droits principalement du fait du numérique
- ⇒ Des personnes connaissant des difficultés de santé ou des difficultés psychologiques non prises en charge
- ⇒ Des personnes en difficultés par rapport au logement



Pour chacune de ces catégories de publics, en plus des profils, les besoins et conséquences de ces situations sont identifiés, tels que : les besoins d'accompagnement technique, dans l'accès aux droits, à l'information sur les aides et démarches à entreprendre, les aides à l'apprentissage du numérique, des difficultés psychologiques mal prises en charge du fait du manque de ressources...

Ce qui génère chez certains, colère, agressivité, frustration, difficultés personnelles qui menacent la pérennité de la situation professionnelle ou la capacité à garder un logement, des publics sans hébergement ou dans des structures d'urgence, des jeunes salariés qui dorment dans leur voiture.... Ou encore l'invisibilisation de certains publics. Certaines de ces difficultés sont cumulées et aggravées par l'inflation, qui fait apparaître de nouveaux publics.

Dans les difficultés conjoncturelles identifiées, de nombreuses réponses sont axées sur le délitement de l'offre de services publics avec de fortes inquiétudes sur ses conséquences à court et moyen terme. De nouvelles inquiétudes apparaissent quant à l'impact social de la transition écologique : difficultés de mobilité et zones à faibles émissions (ZFE), culpabilisation pour les personnes ne pouvant avoir une alimentation bio et locale, loi climat et offre locative...

Sur bien des points, ces constats recourent et enrichissent les résultats analysés dans le rapport du CNLE sur les effets sociaux de la crise sanitaire (La pauvreté démultipliée - Dimensions, processus et réponses - Rapport remis au Premier ministre, en mai 2021).

## ➔ La note de cadrage du rapport « L'impact social de l'écologie : Comment faire de la transition écologique, un levier de l'inclusion sociale ? » et sa synthèse (Février 2023)

Le lancement des travaux de rédaction du futur rapport « L'impact social de l'écologie : Comment faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale ? » est accompagné par la publication d'une note de cadrage qui pose le cadre de problématisation et les principaux axes de réflexion retenus par le comité de pilotage mis en place en novembre 2021, pour venir en appui à la réalisation de ce rapport.

Cette démarche est menée en collaboration avec de nombreux experts et organismes extérieurs. Son assise scientifique repose sur la contribution d'un comité de pilotage pluridisciplinaire, qui a mené plus d'une trentaine d'auditions d'experts et sur des études innovantes.

Le projet intègre, de manière inédite, des personnes concernées par la pauvreté et la précarité, membres du 5ème collège du CNLE, qui ont bénéficié d'une réunion préparatoire préalablement à chacune des dix réunions du groupe de travail, de novembre 2021 à janvier 2023.

Pour aborder cette thématique nouvelle pour le CNLE, un séminaire d'information a été organisé pour les membres du groupe de travail, lors duquel le journaliste spécialiste des questions scientifiques, Sylvestre HUET a fait une intervention pédagogique rappelant les causes du dérèglement climatique ainsi que les liens entre la lutte contre la pauvreté au niveau mondial et l'évolution des émissions des gaz à effet de serre.

Ce rapport qui sera remis à l'automne 2023 détaillera des recommandations visant à promouvoir une meilleure adéquation entre la transition écologique et la lutte contre la pauvreté à court, moyen et long termes.



## Collections d'études CNLE

Trois collections d'études : Le travail social dans la crise sanitaire ; Approches territorialisées, Document de travail, ont été créées et accueillent les publications suivantes :

- ✓ Solidarités associatives en temps de confinement COVID-19 – Retours sur le dispositif « Croix-Rouge Chez Vous » au printemps 2020 ;
- ✓ Les classes populaires face à l'épidémie ;
- ✓ La départementalisation vue d'en bas : figures de la pauvreté et de l'exclusion à Mayotte ;
- ✓ Les institutions de l'État social à l'épreuve de la pandémie ;
- ✓ Les effets de la crise sanitaire sur les Parisiennes et les Parisiens usagers du Centre d'Action de la Ville de Paris (CASVP).



# Contributions externes du CNLE

Les expériences et l'expertise des membres du CNLE contribuent à des réflexions et travaux, menés par le gouvernement et d'autres acteurs institutionnels. Durant cette mandature, les sollicitations extérieures du CNLE se sont accélérées, nécessitant parfois, plusieurs séances de travail.

Différents acteurs institutionnels ont fait appel au CNLE pour leurs travaux : La Délégation interministérielle à la et à la lutte contre la pauvreté, le Haut-Commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises, France Stratégie, l'Inspection générale des affaires sociale, le cabinet du ministre chargé des solidarités, Jean-Christophe Combe, France urbaine, la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) dans le cadre du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa), ou encore l'Assemblée Nationale.

Parfois ce sont des sollicitations pour témoigner, à l'occasion d'évènements organisés

par des acteurs dans le champ de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : colloque organisé par ATD Quart Monde "Croiser les savoirs avec toutes et tous" (16/11/2022).

Les auditions menées par le cabinet du ministre chargé des Solidarités concernant les stigmatisations envers les personnes pauvres et précaires, sont réalisées dans le cadre des travaux préparatoires du Pacte des Solidarités, dans lequel il y aura un volet sur la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et de précarité.

Sous cette mandature, les membres du CNLE ont été consultés, dans le cadre des travaux suivants :

➔ <b>Le Pacte des Solidarités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Deux temps d'échanges ont été organisés avec des membres du cabinet du ministre chargé des Solidarités, sur la lutte contre les stigmatisations, un des volets du Pacte (les 09/02/2023, et 28/03/2023)</li><li>▪ Deux réunions de consultation organisées par la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté ( DIPLP), les 8 et 12 janvier 2023</li></ul>
➔ <b>Le livre blanc du travail social</b>	Intervention d'une représentante des membres du 5 <sup>ème</sup> collège à une table ronde sur les personnes concernées, dans le cadre des "Entretiens du Livre Blanc du travail social " (16/02/2023)
➔ <b>La mission France Travail</b>	Des membres du 5 <sup>ème</sup> collège ont participé à une journée avec des professionnels de différents réseaux (pôle emploi, CAF) et des personnes accompagnées. Le thème : « Vis ma vie » sur le suivi des engagements réciproques, dans le cadre du groupe de travail « droits et devoirs » (27/09/2022)
➔ <b>Des démarches de la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP)</b>	Des membres du 5 <sup>ème</sup> collège ont été sollicités pour : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Participer au jury de sélection pour l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), sur les modes de garde innovant (07/06/2021)</li><li>▪ Tester des spots publicitaires radios, sur l'obligation de formation des 16-18 ans (25/05/2021)</li></ul>
➔ <b>L'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté</b>	Le 5 <sup>ème</sup> collège du CNLE a participé et remis des avis, dans le cadre du comité d'évaluation de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'<u>avis</u> pour contribution à la <u>note d'étape</u> du comité d'évaluation 2020 (Mars 2020).</li> <li>▪ L'<u>Avis</u> pour le rapport 2021 (Mars 2021) ;</li> <li>▪ Contribution (Septembre 2020) à la <u>note d'étape</u> du comité d'évaluation « La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus : Recommandations du comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (Octobre 2020)</li> <li>▪ Contribution pour la <u>note d'étape</u> « La lutte contre la pauvreté au temps du coronavirus : Constats sur les effets de la crise sur la pauvreté et points de vigilance » (Octobre 2021)</li> <li>▪ L'avis pour le rapport 2022 (Juillet 2022) ;</li> <li>▪ Bilan de la participation au comité d'évaluation (audition le 12/04/2023)</li> </ul>
<p>➔ <b>Des travaux de la Défenseure des droits</b></p>	<p>Concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'accès aux droits des personnes âgées, pour la réalisation d'un support de communication</li> <li>▪ L'avis du Défenseur des Droits, sur la fracture numérique et la dématérialisation des démarches administratives</li> </ul>
<p>➔ <b>Des travaux du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (Cocolupa)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour rendre la politique de lutte contre la précarité alimentaire participative et inclusive, en co-construction avec les personnes concernées : Intervention au groupe de travail (décembre 2021 et le 16/03/2022)</li> <li>▪ Contribution à la consultation (questionnaire) organisée par ATD quart monde (entre avril et mai 2022)</li> </ul>
<p>➔ <b>Le <u>rapport</u> de l'IGAS sur la contractualisation avec les collectivités territoriales</b></p>	<p>Évaluation du processus de contractualisation engagé avec les conseils départementaux, dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté (auditions, les 25/05/2021 et 14/06/2021)</p>
<p>➔ <b>Le rapport de l'IGAS, sur la participation citoyenne</b></p>	<p>Auditions du CNLE (personnes concernées et les personnes «ressources») pour la préparation d'un rapport sur les démarches de participation citoyenne déployées dans le champ des politiques de solidarités (audition le 20/04/2023)</p>
<p>➔ <b>Auditions par l'Assemblée Nationale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sur l'évaluation et l'adaptation des politiques de lutte contre la pauvreté au contexte de crise sanitaire - Audition du 16 septembre 2021- Demande d'informations et questionnaire (16/09/2021)</li> <li>▪ Dans le cadre des travaux sur la proposition de loi visant à protéger la jeunesse de la précarité par la solidarité intergénérationnelle, à l'Assemblée nationale lors d'une table ronde (22/03/2023)</li> </ul>
<p>➔ <b>Congrès annuel de France Urbaine</b></p>	<p>Les 21 et 22 septembre 2022 : Réalisation de capsules vidéos des membres du 5ème collège pour lancer les tables rondes (consultations, les 19/07/2022 ; 07/09/2022 et 15/09/2022)</p>
<p>➔ <b>Colloque ATD Quart Monde</b></p>	<p>Participation au colloque organisé par ATD "Croiser les savoirs avec toutes et tous" (16/11/2022)</p>

## Quelques séquences de réunions plénières...



Plénière du 10/12/2021 – Cité Internationale Universitaire de Paris

Lors de la plénière du 9 juin 2022, Claire HÉDON est intervenue pour rappeler les missions du Défenseur des Droits et quelques constats réalisés par l'institution. Une présentation de l'Avis sur l'« Égalité des chances » a ensuite été faite par Delphine BONJOUR, présidente du groupe de travail et Sonia BENMAA, rapporteure de ce groupe.

Les membres ont ensuite échangé avec des représentants de la mairie de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), notamment sur les enjeux de la pauvreté dans ce territoire.

À l'occasion de la plénière du 10 décembre 2021, une restitution a été faite de l'avis sur la complémentaire santé solidaire (C2S) par Delphine AUBERT, secrétaire générale du CNLE, puis de l'avis du groupe de travail « Accompagnement et insertion », réalisée par Jean-Claude BARBIER président du groupe de travail et Sylvie FOUCHÉ, rapporteure de ce groupe, ainsi qu'un point d'avancement des groupes de travail : « Égalité des chances » et « Logement ».

Cette séance s'est déroulée en présence de Marine JEANTET, déléguée interministérielle à la lutte contre la pauvreté qui a été le grand témoin de la séance et est intervenue pour faire un point sur le bilan de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.



Plénière du 09/06/2022 – Salle Laroque, au ministère chargé des Solidarités



Plénière du 29/09/2022 – Salle de presse du ministère chargé des Solidarités

Lors de la plénière du 29 septembre 2022, Jean-Christophe COMBE, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, est intervenu et a ensuite échangé avec les membres du CNLE. Ces derniers ont également été consultés au titre du décret du 14 juillet 2009 relatif à l'agrément des organismes d'accueil communaux et d'activités solidaires (OACAS).

# Le CNLE en quelques chiffres



# Les temps forts de la mandature

2020

\*Groupe de travail (GT)



Du 26/06/2020 au 25/09/2020 : Travaux de la mission urgence - Suivi et analyse des retombées sociales de la crise



24 février 2020 : Fiona Lazaar, nommée présidente du CNLE, par arrêté du Premier ministre

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

1<sup>er</sup>/10/2020 : Réunion d'installation du comité scientifique du CNLE  
Création d'un groupe de travail « suivi et analyse des retombées sociales de la crise »



Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Septembre Octobre Novembre Décembre



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

11/06/2020 : Réunion plénière du CNLE - Restitution des travaux de préparation du collège des personnes concernées par les rapporteurs des groupes

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

25/09/2020 : Installation officielle du CNLE, après la fusion avec l'ONPES, transformé en comité scientifique du CNLE

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

08/12/2020 : Réunion plénière du CNLE, en présence des ministres déléguées, Nadia HAI, chargée de la Ville et Emmanuelle Warton, chargée du Logement

27/11/ 2020 : Début des travaux du GT « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle »

23/11/2020 : Lancement des travaux du GT « Égalité des chances »



24/09/2021 : Visite de l'Assemblée nationale avec des membres du collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité (5<sup>e</sup> collège)

Octobre 2021 : Publication des actes du séminaire organisé en commun avec la DREES, « Trajectoires et parcours des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale » - [Les actes](#)



18/01/2021 : Nicolas Duvoux nommé Président du comité scientifique du CNLE



Mai 2021 : Remise au Premier ministre, du rapport "La pauvreté démultipliée". Ce rapport souligne l'impact de la crise sanitaire sur l'évolution de la pauvreté en France



24 septembre 2021 : Réunion plénière en présence de Jean-Benoît Dujol, directeur de projet à la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle



10 décembre 2021 : Dernière réunion plénière de l'année, en présence de Marine Jeantet, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Septembre Octobre Novembre Décembre



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Janvier 2021 : Le Premier Ministre, Jean Castex, missionne le CNLE, pour un suivi qualitatif et régulier de l'évolution de la pauvreté en France



Mai 2021 : Delphine Aubert, nommée Secrétaire générale du CNLE



Du 27/11/2020 au 21/09/2021 : Travaux du GT « Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle »

De novembre 2020 à octobre 2021: Travaux du GT « Logement »

Du 23/11/2020 au 24/11/2021 : Travaux du GT Égalité des chances »

RAPPORT ANNUEL DE LA COMPLEMENTAIRE SANTE SOLIDAIRE

EDITION 2021

18 novembre 2021 : Réunion extraordinaire pour rendre un avis sur le rapport annuel relatif à la complémentaire santé solidaire (C2S)



25/11/2021 : Séance inaugurale du comité de pilotage « L'impact social de l'écologie : comment faire de la transition écologique un levier de l'inclusion sociale ? »



16/11/2022 : Participation au colloque organisé par ATD Quart Monde "Croiser les savoirs avec toutes et tous"

10/11/2023 : Intervention Fiona Lazaar au séminaire des commissaires à la lutte contre la pauvreté



17/03/2022 : Séminaire d'information sur l'impact social de la transition écologique



09/06/2022 : Réunion plénière en présence de Claire Hédon, Défenseuse des Droits

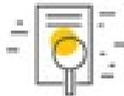


14/12/2022 : Conférence pour accompagner la publication du rapport sur les budgets de référence (BdR)

Janvier Février Mars Avril Mai Juin Juillet Septembre Octobre Novembre Décembre



24/02/2022 : Réunion plénière en présence d'Emmanuelle Wargon, ministre chargée du Logement



29/09/2022 : Réunion plénière en présence de Jean-Christophe Combe, ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées



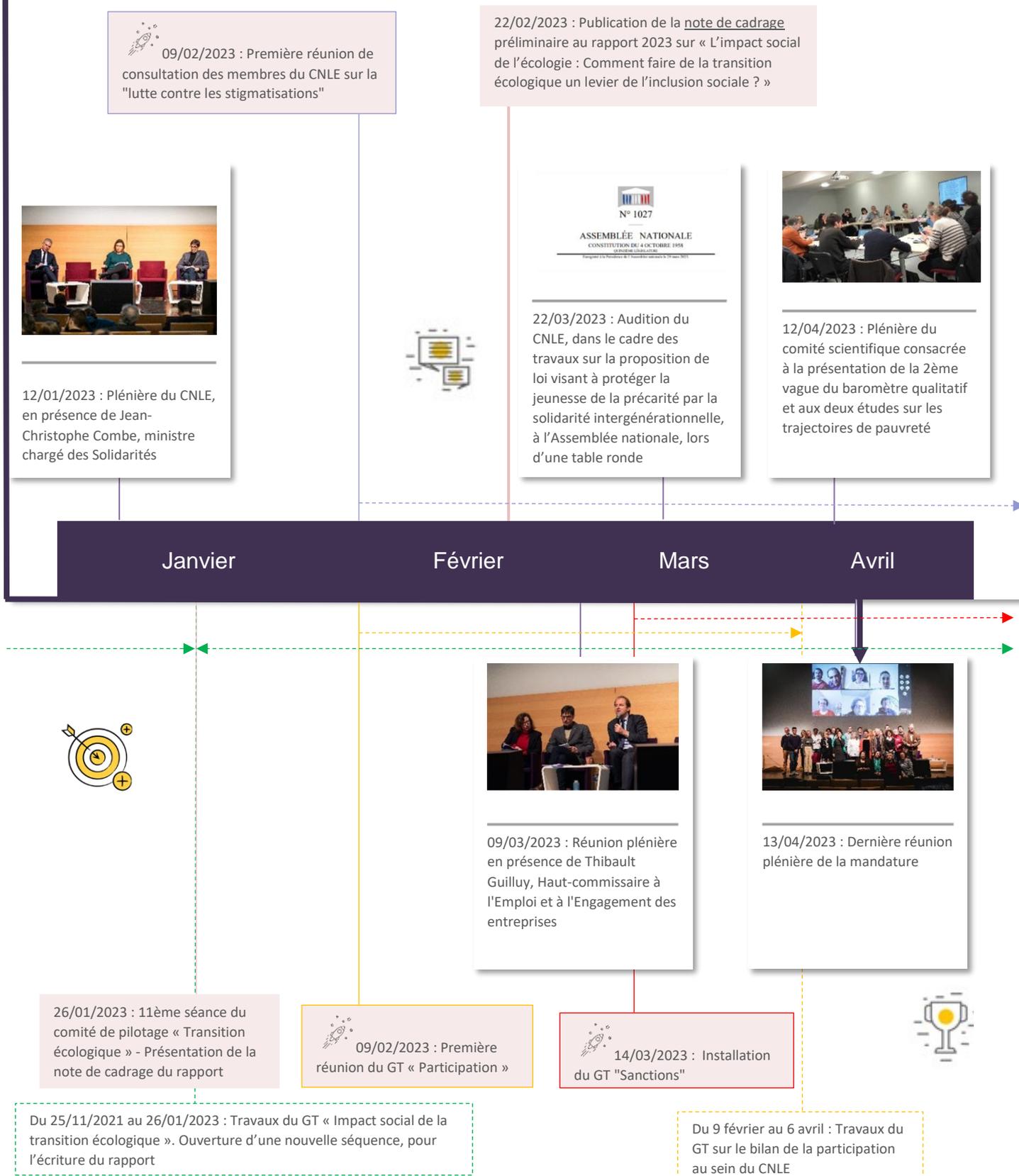
09/11/2022 : Remise de l'avis sur l'égalité des chances, à Pap Ndiaye, ministre chargé de l'Éducation nationale

14/03/2022 : Séance plénière sur la présentation du programme national de réforme (PNR)

13/05/2022 : Publication de l'étude de faisabilité du baromètre de suivi de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE

17/11/2022 : Première réunion du GT pour la préparation de l'avis sur la complémentaire santé solidaire 2022

Travaux du GT « Impact social de la transition écologique » : Séquence d'auditions mensuelles



## IV - CONCLUSION & PERSPECTIVES

*S'adapter*

*En faisant des propositions au plus proche des besoins des personnes dans les territoires*

# IV- Conclusion & Perspectives

La mandature 2023-2026 sera l'occasion pour le CNLE de s'appuyer sur son histoire, pour renouveler ses pratiques et promouvoir ses recommandations et conseils pour améliorer la cohésion sociale.

Depuis la création du collège des personnes en situation de pauvreté ou de précarité au sein du CNLE en 2013, les changements effectués jusqu'alors étaient d'ordre organisationnel. En 2023, c'est sur le renouvellement de ses pratiques que l'instance souhaite agir, notamment pour répondre à **un double enjeu : l'impact de la participation dans les travaux du CNLE et la prise en compte des effets des différentes crises sur les populations les plus vulnérables, grâce à un ancrage territorial**. Ces enjeux seront le fil rouge de la mandature 2023-2026.

Pour mener à bien ces chantiers, le CNLE compte notamment s'appuyer sur des propositions issues du rapport/bilan réalisé par son secrétariat général sur « le choc de la participation » en son sein, auquel a contribué un groupe de travail ad hoc composé des différents collèges du CNLE.

Quelques pistes ont d'ores et déjà été identifiées : La mise en place d'un bureau permanent qui rassemblera des représentants des collèges et du comité scientifique et la prise en compte dans les futurs travaux des questions d'actualités qui paraissent prioritaires pour les membres, notamment ceux du 5ème collège.

Concernant l'ancrage territorial que souhaite avoir le CNLE, l'instance s'appuiera sur deux

vecteurs qui permettront de faire remonter des territoires, les sujets de préoccupation et les difficultés des personnes pauvres et précaires :

- L'installation d'« antennes » composées d'anciens membres du CNLE répartis sur le territoire, qui permettrait de disposer des retours de terrain sur certaines politiques publiques ou thématiques ciblées. À l'avenir cela renforcera le recueil de la parole des personnes concernées. Cela nourrira également les réflexions du CNLE et étaiera les futurs travaux.
- Le baromètre qualitatif de suivi de l'évolution de la pauvreté et de l'exclusion sociale (dont la mise en œuvre effective d'une publication périodique est prévue en 2023, après une phase test), qui permettra quant à lui de faire remonter les difficultés rencontrées et les préoccupations des personnes pauvres et précaires, par le biais des acteurs qui les accompagnent.



Ces chantiers s'articuleront avec les travaux en cours et les priorités du programme de travail du CNLE, définies dans le cadre de la nouvelle mandature.

Une stratégie de communication accompagnera ces évolutions, pour valoriser les travaux et l'image de l'instance.

À tous les membres des collèges et du comité scientifique du CNLE, ainsi qu'aux « personnes ressources » et aux différents intervenants extérieurs, pour leurs contributions aux travaux de l'instance,



Photo de groupe des membres du 5ème collège, devant le ministère chargé des Solidarités et de la Santé, le 24/09/2021, avec la présidente du CNLE, Fiona Lazaar, l'équipe du secrétariat général (Delphine Aubert, Michèle Lelièvre, Juliette Ramstein, Fatima Guemiah, Lamia Meziane) et le président du comité scientifique du CNLE, Nicolas Duvoux.

Cet ouvrage est édité par le Conseil national des politiques de lutte contre la  
pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)

---

 **Rédaction**

Chimène MANDRIN, chargée de projet pour la communication

 **Contribution**

Nicolas DUVOUX, président du comité scientifique du cnle

Delphine AUBERT, secrétaire générale du cnle

Michèle LELIÈVRE, directrice scientifique du cnle

Morgane ROUAULT-MOURAINE, collaboratrice

 **Réalisation**

Chimène MANDRIN, chargée de projet pour la communication

 **Relecture**

L'équipe du CNLE

 **Crédits photos**

Ministères sociaux / DICOM / SIPA

 **Crédits images**

Shutterstock.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



✉ [dgcs-secr-cnle@social.gouv.fr](mailto:dgcs-secr-cnle@social.gouv.fr) | Consultez les travaux du cnle, [ici](#)

